

Brussels Airport installera de nouveaux scanners de dernière génération au contrôle de sécurité à partir de 2028

29.5.2026 - | Brussels Airport

À l'avenir, les passagers de Brussels Airport ne devront plus sortir leurs liquides ni leurs appareils électroniques de leur bagage à main lors du contrôle de sécurité. L'aéroport investit dans des scanners corporels et des scanners de bagages cabine de dernière génération afin d'offrir aux passagers une expérience de voyage plus confortable, plus efficace et toujours aussi sûre. Les travaux débuteront l'année prochaine et les premiers nouveaux scanners seront mis en service en 2028. D'ici 2029, l'ensemble du contrôle de sécurité au départ sera modernisé.

Dans les prochaines années, l'infrastructure des contrôles de sûreté de l'aéroport sera complètement renouvelée. Les passagers passeront par des scanners corporels de dernière génération, tandis que les bagages cabine seront contrôlés à l'aide de CT-scanners.

"La sécurité de nos passagers et de nos collaborateurs a toujours été notre priorité absolue. Grâce à cette nouvelle technologie, nous continuons à garantir la sécurité tout en rendant le passage au contrôle de sécurité encore plus simple et plus fluide pour les voyageurs. Ces nouveaux scanners nous permettront également d'augmenter notre capacité afin de suivre la croissance du nombre de passagers dans les années à venir", déclare **Arnaud Feist, CEO de Brussels Airport.**

Aujourd'hui, chaque passager au départ de Brussels Airport doit passer un contrôle de sécurité : les voyageurs passent sous un portique détecteur de métaux et les bagages cabine sont contrôlés par scanner à rayons X. Les appareils électroniques comme les ordinateurs portables et les tablettes doivent être retirés des sacs, et les liquides sont limités à 1 litre au total, dans des contenants de maximum 100ml. Avec les nouveaux CT-scanners, les liquides et appareils électroniques pourront rester dans les bagages cabine. Selon la réglementation européenne actuellement en vigueur, les liquides seront autorisés sans limite de quantité, à condition d'être transportés dans des contenants allant jusqu'à 2 litres.

Un premier test de scanner corporel aura lieu en juin. Au cours des prochains mois, le projet sera en phase de préparation en vue de lancer, en 2027, l'aménagement d'une plateforme de contrôle de sécurité temporaire supplémentaire qui intègre cette nouvelle technologie. Les premiers nouveaux scanners seront mis en service en 2028. Une fois cette capacité supplémentaire opérationnelle, les travaux de modernisation du contrôle de sécurité des départs se feront progressivement, zone par zone, en remplaçant les équipements existants. Cette approche permettra de maintenir une capacité suffisante pendant toute la durée des travaux.

D'ici l'été 2029, l'ensemble du contrôle de sécurité des départs sera entièrement modernisé, avec 19 lignes équipées des nouveaux scanners. Dans une phase ultérieure, les passagers en transfert bénéficieront eux aussi des nouveaux équipements.

Cette modernisation s'inscrit dans le cadre du programme Hub 3.0, à travers lequel Brussels Airport investit dans l'expérience passager ainsi que dans la capacité de l'aéroport, afin de rester un hub européen efficace, confortable et tourné vers l'avenir.

<https://pressroom.brusselsairport.be/brussels-airport-installera-de-nouveaux-scanners-de-derniere-generation-au-controle-de-securite-a-partir-de-2028>